

## Salvador Crespo, Íñigo Francisco Alberto (Équateur)

[Original : espagnol]

### Note verbale

L'Ambassade de la République de l'Équateur auprès des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, et se référant à la Note No. ICC-ASP/19/SP/01 du 20 décembre 2019, elle a l'honneur de faire part de la décision de la République de l'Équateur de nommer le docteur **Íñigo Salvador Crespo** comme candidat à l'élection de juges de la Cour pénale internationale **au titre de la liste B**, en vue du scrutin qui se tiendra dans le cadre de la dix-neuvième session de l'Assemblée des États Parties, du 7 au 17 décembre 2020 à New York.

Le docteur Salvador Crespo jouit de la plus haute réputation et considération morale en Équateur en raison de l'intégrité et de l'impartialité qu'il a démontrées au cours de sa carrière professionnelle et universitaire. Il a exercé les fonctions de diplomate, fonctionnaire international, avocat en exercice indépendant, professeur, doyen à l'université, et il est actuellement Procureur général de Justice de l'État. Le candidat dispose de compétences reconnues dans des domaines pertinents en lien avec le droit international, en particulier le droit international humanitaire et le droit pénal international.

L'Ambassade de la République de l'Équateur a l'honneur de joindre à la présente note le *curriculum vitae* du candidat ainsi qu'une déclaration de présentation conforme aux conditions requises énoncées aux paragraphes 3, 4 et 8 de l'article 36 du Statut de Rome et au paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6. La candidature du docteur Crespo a été endossée par les membres du groupe national équatorien devant la Cour permanente d'arbitrage, conformément aux dispositions du Statut de la Cour internationale de Justice concernant les propositions de candidatures qui lui sont présentées.

---